

LES PROFS DÉJÀ ÉVALUÉS, dit le syndicat



Les préjugés qui persistent sur les enseignants dans l'opinion publique ne sont pas fondés, selon le Syndicat de Champlain.
Photo Agence QMI

PATRICIA BLACKBURN

Le Syndicat des enseignants de Champlain, qui couvre les écoles de Beauharnois et de Sainte-Martine, tente de briser les idées reçues. Dans un communiqué publié le 8 septembre, il remet les pendules à l'heure sur des thèmes comme l'ancienneté, la sécurité d'emploi ou les conventions collectives.

Selon Monique Pauzé, présidente du syndicat, «on laisse croire que la majorité du personnel enseignant qui a plusieurs années

d'ancienneté est d'avantage préoccupé par la retraite que par la volonté de communiquer l'envie d'apprendre, qu'une fois la permanence acquise, c'est un emploi à vie.»

Cette idée véhiculée dans l'opinion publique serait loin de la réalité, selon Mme Pauzé. «Les étapes d'évaluation des enseignants sont, au contraire, très nombreuses et constantes tout au long de leur carrière. Et la convention collective ne l'empêche nullement. Dans tous les cas, c'est l'enfant qui prime, il a le droit à un enseignement de qualité» précise la présidente du Syndicat de Champlain.